

ASSEMBLÉE NATIONALE28 novembre 2020

ADOPTION - (N° 3590)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 547

présenté par

M. Simian, M. Acquaviva, M. Clément, M. Colombani, M. Falorni, M. Pupponi et Mme Wonner

ARTICLE 2

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.